



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 40 | 7 | 2 |

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 19 juin 2015

**OBJET : 37-1 - JEUNESSE
- CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION «THERE IS
ALTERNATIVE » - AUTORISATION DE
SIGNATURE ✓**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2114/15

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 26 JUIN 2015
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le - 2 JUIL. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le vendredi 19 juin 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/06/15, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Rachel DESBORDES à Mme Sophie NASICA
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

37-1 - JEUNESSE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « THERE IS ALTERNATIVE » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

La Commune souhaite développer un projet sur la thématique du développement durable et plus spécifiquement du changement climatique, avec l'association « There is Alternative ». Ce projet, dénommé « Clim'Act Jeunes » a pour objectif de développer la créativité des jeunes, de mieux comprendre des sujets et des faits de sociétés en lien avec l'environnement et le développement durable, de dialoguer avec d'autres jeunes, avec des élus, des techniciens municipaux et la population locale.

Ils découvriront ainsi un des métiers de la communication en participant à la production collective d'outils de communication destinés à valoriser leur engagement et à mobiliser un public plus large.

Ce projet permettra aux animateurs d'échanger et de construire conjointement avec TIA à la mise en œuvre de ce projet EEDD (l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable)

L'objectif du projet auprès des jeunes est de :

- sensibiliser les jeunes de manière ludique et positive sur les enjeux du réchauffement climatique ;
- les sensibiliser sur les enjeux et la complexité des négociations internationales en matière de développement durable ;
- les exercer à l'art du débat et à la prise de décisions ;
- les ouvrir aux réalités locales et mobiliser leur esprit critique ;
- développer leurs compétences en matière de communication et les initier aux métiers du journalisme ;
- renforcer leur capacité d'action en tant que citoyen engagé.

L'objectif du projet auprès des équipes d'animateurs est de :

- créer une dynamique de groupe en co-construisant avec eux le projet, en amont des activités ;
- susciter leur intérêt pour ancrer le projet dans la durée, en mêlant les dimensions ludique, citoyenne et scientifique ;
- sensibiliser les animateurs sur les enjeux du développement durable et les activités de communication.

Il s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 17 ans inscrits au centre Ados du mois de juillet.

Ce projet repose sur un partenariat formalisé par une convention avec l'association « There is Alternative » qui prendra fin après l'évaluation du projet ou au plus tard le 25 septembre 2015.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

37-1 - JEUNESSE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION «THERE IS ALTERNATIVE » -
AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association « There is Alternative » ainsi que les avenants s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.37-1 - JEUNESSE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "THERE IS ALTERNATIVE" - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 02/07/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 02/07/2015

Numéro de l'acte : DCM2114-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150619-DCM2114-15-DE

Date de décision : 19/06/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes